



REGIE DU SPANC DU TERRITOIRE DE LA CINOR

2, RUE DES CASCAVELLES
97441 SAINTE-SUZANNE
TEL : 0262 52 20 30
FAX : 0262 52 12 12

Cadre réservé à l'administration

Reçu, le
N° de Dossier :
Affaire suivie par:

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce formulaire est à remplir et à retourner à la Régie du SPANC accompagné des pièces à fournir.

Si le projet concerne plusieurs installations ANC, veuillez remplir ce formulaire pour chaque installation en indiquant les informations correspondantes.

En cas de procédure de demande d'urbanisme en mairie (permis de construire, permis d'aménager...), la demande d'ANC est à effectuer avant.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- une copie de votre pièce d'identité ou votre n° SIRET (société, entreprise, etc.),
- un plan de situation au 1/5000^{ème} (environ),
- un plan de masse au 1/200^{ème} (environ) indiquant l'emplacement de la maison, de l'assainissement (collecte, pré traitement (fosse toutes eaux, ...), traitement (épandage, filtre, ...), regards, ventilations, le cas échéant le système d'infiltration), le dispositif d'évacuation des eaux de pluie et l'environnement de la maison (limites de propriété, zones de stationnement et de circulation des véhicules, bâtiments annexes (garage, piscine...), surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées...), pentes du terrain, puits ou captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable sur la parcelle ou à proximité, fossés, mares et cours d'eau adjacents, talus, arbres, buissons, haies, jardin potager, etc.),
- plan(s) en coupe au droit de l'assainissement au 1/200^{ème} ou 1/300^{ème} reprenant les éléments ci-dessus et précisant la topographie du terrain naturel et celle du projet sur la zone d'assainissement, avec des indications sur la topographie des parcelles voisines, la présence de murs (soutènement ou autres)...
- le rapport d'étude de faisabilité de l'assainissement, le cas échéant, le rapport d'étude perméabilité du sol (test de percolation), le rapport d'étude hydrogéologique, le rapport d'étude particulière de dimensionnement

IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE (propriétaire)

NOM, Prénom/société :
Adresse:
Code Postal : Ville :
Téléphone(s):

OBJET DE LA DEMANDE

- Projet de **réalisation** d'assainissement non collectif neuf
- Projet de **réhabilitation** d'un assainissement non collectif.
- Réutilisation d'assainissement non collectif existant (**se renseigner des conditions auprès du SPANC**)

LOCALISATION DU PROJET

Adresse.....
Code Postal : Ville :
Références cadastrales (Sections et numéros de parcelles) :

PRESTATAIRES

Nom du concepteur du projet (bureau d'études) :
Nom de l'installateur (si prévu) :
Téléphone(s) : Fax :

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE A DESSERVIR

Nature du projet : Construction neuve Réaménagement de l'existant (*description succincte*) :
.....
Usage : Maison d'habitation Autres (*préciser*):
Nombre de logements (ou d'immeubles) reliés à l'installation :

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie : m²
 Pente : plat faible (< 5%) moyenne (5 à 10%) forte (> 10%)
 Perméabilité moyenne du terrain : k (coefficient de perméabilité)¹ : (mm/h)
 Profondeur de la nappe (phréatique)² : - de 1m de 1m à 2m + de 2m (ou absence de nappe)
 Terrain en zone inondable Oui Non (joindre extrait du PPR)
 Proximité d'une ressource en eau pour consommation domestique³ (- 35 m) : Oui Non
 Destination des eaux pluviales⁴ : Réseau public Puits Autre :

DESCRIPTION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dispositif assure le traitement commun séparé⁵ des eaux usées
 Nombre d'équivalents habitants⁶ (eH) :

CARACTERISTIQUES/

- Fosse Septique (Toutes Eaux) :m³ Epanchage par tranchées :mètres linéaires
 Préfiltre ou filtre indicateur de colmatage Lit d'épandage, surface :m²
 incorporé à la fosse Filtre à sable vertical non drainé,m²
 hors fosse:litres Filtre à sable vertical drainé, surface :m²
 Bac à graisse:litres Terre d'infiltration,m²
 Ventilation primaire (chute d'eau) Zone d'infiltrationm²
 Ventilation secondaire (extraction)
 Auget : litres Autre dispositif :

TARIFS

Installations	Prestations	Tarifs (Euros TTC)
≤ 10 équivalents habitants (EH)	Contrôle de conception	400 € par installation
	Contrôle de réalisation	200 € par installation
> 10 équivalents habitants (EH)	Contrôle de conception	60 € par EH
	Contrôle de réalisation	60 € par EH
Avis modificatif ≤ 10 équivalents habitants (EH)	Contrôle de conception	100 €
	Contrôle de réalisation	
Avis modificatif > 10 équivalents habitants (EH)	Contrôle de conception	30 € par EH
	Contrôle de réalisation	

ENGAGEMENTS

Par la présente, le **propriétaire sollicite le contrôle de conception du SPANC et s'engage :**

- à renseigner toutes les rubriques du formulaire, **sous peine de rejet de sa demande,**
- à réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable émis à l'examen de conception du projet et conformément au projet validé,
- à solliciter le **contrôle de bonne exécution (2 ou 3 jours ouvrés avant les travaux) auprès du SPANC, en renseignant le formulaire correspondant, pour intervenir durant les travaux et en tout état de cause avant remblayage,**
- à acquitter les redevances correspondant aux contrôles, **au dépôt du dossier** auprès de la régie de recettes du SPANC par chèque à l'ordre du trésor public, carte bancaire ou titre de recette exécutoire.

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance du **règlement de service** du SPANC, de l'application des tarifs par installation d'ANC faisant l'objet de la demande et prend acte que **toute modification du projet intervenant après un avis du SPANC, induit un nouveau contrôle du service.**

Fait à le Le Propriétaire, Signature

¹ se renseigner auprès du lotisseur ou faire procéder à un test de la perméabilité du sol (test de percolation)

² par rapport au terrain naturel

³ captage, forage, puits...

⁴ le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit

⁵ uniquement dans le cas de réhabilitation et suivant la conception initiale de la filière

⁶ correspond dans le cas d'habitation au nombre de pièces principales au sens du code de la construction et de l'habitat (art. R 111-1-1). Pour les cas de commerces, équipements publics, etc., la méthode de calcul du nombre d'équivalents habitants devra être indiquée dans une étude particulière réalisée pour justifier les bases du dimensionnement de l'ANC

⁷ en cas de révision, sont appliqués les tarifs en vigueur au moment du contrôle